

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2020

---

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3464)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CL36

présenté par  
M. Pont, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 9, avant le mot :

« rendre »,

insérer les mots :

« permettre à cette autorité de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.